



KPMG S.A
2, Avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex



FINEXSI AUDIT
29, Rue Du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine

Linedata Services

LINEDATA SERVICES
27 rue d'Orléans – 92200 Neuilly-sur-Seine

**Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du Code de commerce
relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux
rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**

*Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024*

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux
comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de
Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie
régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société anonyme à conseil d'administration
Siège social : Tour EQHO 2 avenue Gambetta CS 60055 92066
Paris La Défense Cedex Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

FINEXSI-AUDIT
Société d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes
Société par Actions Simplifiée
Siège Social 29 Rue Du Pont A Neuilly Sur Seine
Capital Social : 57 803 €
Immatriculée au RCS de Nanterre N° 412029357

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225 115
4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES
REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la société LINEDATA SERVICES,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225 115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Président-Directeur Général de la société Linedata Services. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à € 865 985 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225 115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les commissaires aux comptes,

A Paris la Défense, le 30 avril 2025

KPMG SA



Mathilde Fimayer

A Neuilly-Sur-Seine, le 30 avril 2025

FINEXSI-AUDIT



Solange Aïache



RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versés aux cinq personnes les mieux rémunérées, après déduction des refacturations des frais de personnel aux filiales du Groupe Linedata, pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élève à 865 985 euros (huit cent soixante-cinq mille et neuf cent quatre-vingt-cinq euros).

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2025

Anvaraly Jiya
Président Directeur Général